



**UDC Delémont**

**Séance du Conseil de Ville du 25.03.2024**

QUESTION ECRITE : Procédure des démarches participatives

Régulièrement, comme lors de l'adoption prochaine du plan spécial « Les Arquebusiers », le projet de réaménagement de la Place »Roland Béguelin » et processus annoncé pour le parc éolien de la Haute-Borne, le Conseil Communal s'appuie sur des processus participatifs avec information des riverains, ateliers, possibilités de s'exprimer et de critiquer, voire influencer sur des points concrets. Les turbulences autour des Arquebusiers et le maintien d'oppositions nous interpellent.

Comment se déroule un processus participatif, y a-t-il un protocole formalisé, un règlement écrit et approuvé par le Conseil de Ville ? Quelles sont les bases décisionnelles, le choix des participants, leur représentativité ? Comment sont prises les décisions ? Y a-t-il un vote avec respect d'une éventuelle majorité démocratique ? S'agit-il d'une information unilatérale avec obtention d'un consentement finalement obtenu sous pression ? Qui décide finalement ?

**Pour l'UDC Delémont Dominique Baettig**